

Fonds pour la vie active et le mieux-être Demande de 2026-2027

Date limite pour la présentation des demandes : 29 septembre 2026

Les décisions de financement peuvent être prises en tout temps jusqu'au 31 mars 2027. Les demandeurs retenus recevront une lettre de la ministre du Tourisme, de la Culture, des Arts et des Loisirs.

Renseignements sur le demandeur		
Nom légal complet de l'organisme :		
Rue/C. P. (doit correspondre au Registry of Companies [registre des entreprises] de Terre-Neuve-et-Labrador) :		
Ville :	T.-N.-L.	Code postal :
Nom de la personne-ressource :	Titre/poste :	
Téléphone (jour) :		
Courriel :		
Dirigeant de l'organisme : (s'il diffère de la personne susmentionnée)		
Téléphone (jour) :	Titre/poste :	
Courriel :		
Renseignements sur le demandeur		
Êtes-vous un organisme à but non lucratif, une municipalité, un gouvernement autochtone, un district de services locaux ou une école? Dans la négative, vous n'êtes pas admissible.	Oui ☐	Non ☐
Êtes-vous constitué en société et en règle auprès du Registry of Companies [registre des entreprises] de Terre-Neuve-et-Labrador (en anglais seulement)? Êtes-vous constitué en société selon la <i>Municipalities Act</i> [loi sur les municipalités]? Êtes-vous une école?	Oui ☐	Non ☐
Veuillez fournir votre numéro d'entreprise du registre des entreprises de Terre-Neuve-et-Labrador. En cas d'incertitude, veuillez consulter le lien suivant : Registry of Companies de Terre-Neuve-et-Labrador (en anglais seulement)		

Conditions et avis de confidentialité

L'aide financière accordée par le ministère du Tourisme, de la Culture, des Arts et des Loisirs (le Ministère) ne peut servir qu'aux fins établies dans la présente demande. Une fois que le Ministère a accepté d'accorder une aide financière, aucun changement important ne peut être apporté aux activités sans son approbation; c'est d'ailleurs le Ministère qui déterminera, dans chaque cas, ce qui constitue un changement important. Le Ministère se réserve le droit de déterminer l'étendue et le type de renseignements requis à l'appui du paiement de la subvention. De plus, le Ministère pourrait exiger qu'une vérification de l'utilisation des fonds du gouvernement soit faite. Les fonds qui ne sont pas utilisés aux fins indiquées devront être renvoyés au Ministère, à défaut de quoi ils deviendront une dette envers l'État. L'organisme ou groupe bénéficiaire est pleinement responsable de ses dettes. Le Ministère ne prendra pas en considération les demandes visant à régler des dettes. Si une partie de ces fonds sert à payer des salaires ou des honoraires, les lois fédérales et provinciales concernant les salaires et les retenues à la source doivent être appliquées (p. ex. les retenues au titre de l'impôt sur le revenu, de l'assurance-emploi, etc.). Les organismes qui acquièrent des biens achetés avec des fonds du gouvernement par l'intermédiaire du Fonds pour la vie active et le mieux-être de T.-N.-L. sont tenus de transférer ces biens à la municipalité dans l'éventualité d'une dissolution.

La contribution financière du Ministère doit être expressément reconnue chaque fois qu'il y a lieu de le faire. L'aide du Ministère doit être clairement mentionnée dans les publications. Un énoncé type est disponible sur demande à cette fin. L'organisme ou le groupe convient de respecter et d'appliquer l'esprit et les dispositions des lois régissant les droits de la personne en vigueur. En vertu de l'**Access to Information and Protection of Privacy Act, 2015** [loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de 2015], le public peut demander et obtenir l'accès à des renseignements figurant dans des dossiers du gouvernement provincial. S'il reçoit une telle demande d'information au sujet de la présente demande de subvention, le Ministère peut vous consulter avant de divulguer cette information. Sachez toutefois que seuls les renseignements personnels et certains renseignements d'ordre financier émanant de tierces parties sont tenus confidentiels. Lorsqu'une aide financière est approuvée, le montant de cette aide, le but pour lequel elle est accordée et le nom de l'organisme bénéficiaire sont considérés comme des renseignements publics.

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels fournis dans ce formulaire sont recueillis en vertu de l'alinéa 61(c) de l'**Access to Information and Protection of Privacy Act, 2015**, aux fins de l'administration du programme et de l'évaluation du bien-fondé de chaque demande de financement. Veuillez noter que les renseignements fournis peuvent faire l'objet d'une demande d'accès à l'information. Si vous avez des questions sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du ministère du Tourisme, de la Culture, des Arts et des Loisirs par téléphone au 709-729-7000.

Liste de vérification

Veuillez passer en revue la demande pour vous assurer que vous avez fourni tous les renseignements demandés. Les demandes incomplètes ne seront pas acceptées.

- ☐ Toutes les sections applicables du formulaire de demande sont remplies et jointes au courriel (les documents Google Docs ne seront pas acceptés).
- ☐ Les devis des fournisseurs sont joints (le cas échéant, les liens vers des sites Web ne seront pas acceptés).
- ☐ Le plan d'entretien de l'infrastructure ou du matériel est fourni (le cas échéant).
- ☐ La page « Autorisation » a été lue, datée et signée.

J'atteste que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans la présente demande de subvention sont exacts et exhaustifs et ont été avalisés par l'organisme, le groupe ou la municipalité que je représente, et que je suis autorisé(e) à conclure des ententes de financement au nom de l'organisme, du groupe ou de la municipalité dont je relève. J'atteste que mon organisme, mon groupe ou ma municipalité répond aux critères d'admissibilité de base du Fonds pour la vie active et le mieux-être de T.-N.-L. mentionnés dans la présente demande.

J'atteste également que si la demande de financement de l'organisme ou du groupe dont je relève est acceptée, ce dernier respectera toutes les modalités figurant aux présentes, qui constitueront l'entente entre les parties.

Si des fonds sont versés :

- J'accepte d'utiliser les fonds aux seules fins énoncées dans la demande originale.
- J'accepte de déposer un rapport final détaillé, dans les 30 jours suivant l'achèvement du projet.
- Je conviens de souligner la contribution financière du ministère du Tourisme, de la Culture, des Arts et des Loisirs au projet, s'il y a lieu.
- J'accepte de remettre au ministère du Tourisme, de la Culture, des Arts et des Loisirs tous les fonds non utilisés aux fins énoncées dans la demande.
- Je conviens que les biens achetés avec les fonds du gouvernement ne peuvent pas être vendus ou transmis à un tiers. De plus, si l'organisme venait à se dissoudre, tous les biens achetés dans le cadre du Fonds pour la vie active et le mieux-être de T.-N.-L. seraient transférés à la municipalité du demandeur.

Nom du signataire autorisé (en lettres moulées) : _____

Titre/poste : _____ Courriel : _____

Si la demande est transmise par courriel, la saisie du nom ci-dessous satisfait à l'exigence de signature.

Signature du signataire autorisé

Date

Veillez transmettre la demande à :

Courriel : alwf@gov.nl.ca

Un accusé de réception sera envoyé pour toutes les demandes reçues par courriel.

Des médias substituts peuvent être offerts sur demande.

Veillez communiquer avec TCAR@gov.nl.ca